



BMV92

Concept de protection pour les matches de volleyball

Bévilard-Malleray Volleyball 92
2735 Valbirse

Personne responsable du plan coronavirus

Prénom: Jacques

Nom: Schnyder

E-mail: president@bmv92.ch

Numéro de téléphone portable: 079 455 53 54

Les conditions-cadres en vue d'un retour à des matches structurés et sûrs sont adaptées régulièrement à la situation, à la stratégie et aux instructions de la Confédération et se basent bien entendu sur les décisions cantonales qui s'appliquent à la tenue des manifestations, à condition de ne pas être changées par la Confédération.

Assister à un match de volleyball relève de la responsabilité des spectateurs et spectatrices. Swiss Volley, SVRJS et ses clubs affiliés déclinent toute responsabilité en cas d'infection à la COVID-19 dans un stade ou aux alentours.

Date: 25.09.2020
Version: V1
Auteur: Jacques Schnyder

A: Champ d'application

Le concept le volleyball s'applique à l'ensemble des matchs, officiels et non-officiels ainsi que les tournois, dans les salles de sports et les terrains utilisés par BMV92

B: Objectifs

Le COVID-19 marque nos vies et nos actions de façon inouïe. Et le volleyball n'y échappe pas. C'est pourquoi le présent concept poursuit les objectifs suivants:

- Préservation et protection de notre santé grâce à un comportement responsable;
- Respect des directives du Conseil fédéral, de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et des autorités cantonales;
- Limitation de la propagation du coronavirus;
- Garantie de matches sûrs pour les clubs et les spectateurs/spectatrices dans le respect de toutes les mesures de précaution nécessaires.

Ce concept ne peut être efficace qu'à condition que toutes les personnes respectent scrupuleusement les règles de distanciation sociale, d'hygiène et de traçage des contacts.

Le présent concept de protection est adapté à toute modification des conditions-cadres de la part de la Confédération

C: Principes d'ordre général

Le concept de protection de BMV92 reprend celui de Swiss Volley et est subordonné aux directives de l'OFSP

On distingue clairement deux groupes de personnes:

- Celles qui ont le droit d'aller sur le terrain (y compris zone libre)
- Celles qui doivent rester en dehors du terrain, donc toutes les personnes non-inscrites sur la file de match
Le **port du masque est obligatoire** (Sauf enfants de moins de 12 ans) pour ce groupe de personnes, ainsi que l'enregistrement sur la liste de présence.

Vu la configuration de nos halles de sport :

- ESMA : Les spectateurs sont autorisés uniquement dans la galerie et ne sont pas autorisé à accéder à l'aire de jeu.
Il n'y a pas de cantine organisée, celle-ci n'étant pas compatible avec les règles en vigueur
- Carrière/Champ Martin : La taille de la salle ne permet pas d'y intégrer des spectateurs, **tous le matchs se dérouleront à huit-clos**

1. Sans symptômes aux compétitions

Les personnes présentant des symptômes de maladie n'ont **pas** le droit de participer aux compétitions. Elles doivent consulter leur médecin de famille pour définir la marche à suivre.

Symptômes fréquents de la COVID-19:

- Toux (souvent sèche)
- Maux de gorge
- Essoufflement
- Fièvre (37,5°C), état fébrile
- Courbatures
- Perte de l'odorat et/ou du goût

Symptômes plus rares:

- Maux de tête
- Symptômes gastriques et intestinaux
- Conjonctivite
- Rhume

2. Distanciation sociale

La règle de distance d'au moins 1,50 m vaut pour tout le monde, y compris pour les équipes dans les cas suivants:

- trajets aller-retour, entrée et sortie de la salle;
- utilisation des vestiaires, toilettes et douches.

Le contact physique n'est autorisé que lors des compétitions (matches).

3. Respect des règles d'hygiène de l'OFSP

Pour se protéger soi-même ainsi que son entourage, il est nécessaire de se laver soigneusement et régulièrement les mains avec du savon. Les installations sanitaires sont bien signalées et du matériel hygiénique est mis à disposition en quantité suffisante.

4. Listes de présence

Afin de faciliter le traçage des contacts, BMV92 tient une liste de présence pour toutes les personnes. Chaque personne doit confirmer sur cette liste qu'elle ne présente aucun symptôme et qu'elle ne s'est pas rendue dans un pays ou une région à risque au cours des 14 derniers jours (auto-déclaration). Jusqu'à 14 jours après la compétition, elle doit pouvoir communiquer le nom de toutes les personnes présentes dans la salle de sport si les autorités sanitaires l'exigent.

➔ Liste de présence ou application gratuite Mindful.

Toutes les personnes doivent s'inscrire sur la liste de présence ou utiliser la solution numérique (Mindful) mise à leur disposition.

App SwissCovid

- L'utilisation de [l'app SwissCovid](#) de l'OFSP est fortement recommandée.

5. Matériel utilisé

- Veiller autant que possible à utiliser son matériel personnel.
- Mettre à disposition suffisamment de produit désinfectant.
- Si des linges sont utilisés, veiller à ce que chaque joueuse et joueur utilise le sien.
- Il n'est pas nécessaire de désinfecter les filets et les balles (selon l'OFSP).
- Les gourdes individuelles sont indispensables.

6. Vestiaires

- Accès très restrictif: seuls les joueuses et joueurs et le personnel défini (ou arbitres) sont autorisés dans les vestiaires; pas de visiteurs (s'applique également aux représentants des clubs et aux médias).
- Le temps passé dans les vestiaires doit être réduit au minimum.
- Aérer au maximum pendant l'utilisation et après chaque passage ou après la pause de 10 min.

7. Salutations avant le match

- Mise en place des équipes selon les instructions des régions de Swiss Volley
- Salutations sans contact physique (les équipes et les arbitres ne se serrent pas la main).
- Éviter les tapes dans les mains.

8. Terrains de jeu

- L'entrée sur le terrain est interdite (y compris zone libre) aux personnes non inscrites sur la feuille de match.